

Enquête sur le protocole de coopération médecin/ infirmier en CVI

Congrès SMV de Bayonne Ateliers
26 09 2015

• Albane Perdrix

Contexte et objectif

- **Protocole de coopération médecin-infirmier(e) accepté le 11 Juin 2014 (N°DOSMS 2014/114) (fruit du travail de 10 années d'infirmières et CVI de la région parisienne).**
- **Etat des lieux de la mise en place en mai 2015**

29/10/2015

Matériel et méthode

- **Enquête par formulaire transmis aux CVI par la mailing liste de la SMV en mai 2015 avec cet été.**



Le questionnaire demandait

- le nom du CVI celui des IDE et médecins ou proposait l'anonymat
- la date de l'initiation du processus ou la date prévue du projet de réalisation et sa durée potentielle
- si les IDE du CVI réalisait déjà de manière informelle des consultations autonomes



Le questionnaire demandait

- si les CVI avaient initié le protocole de coopération ou projetaient de le faire en restreignant le protocole tel qu'il a été accepté au niveau national
- si les CVI avaient initié le protocole de coopération ou projetaient de le faire en restreignant le protocole tel qu'il a été accepté au niveau national
- si les IDE déléguées (ou en cours de l'être) avaient rencontré des difficultés ?

20/10/2015

RÉSULTATS

Difficultés rencontrées:

- **Isolement peu d'activité ou Medecin suffisant**
- **CVI récent**
- **Complexité**
- **Aucun financement !**
- **Ressource IDE :**
 - **formée ou pas**
 - **Volontaire**
 - **validation module IV**

20/10/2015

Questions à poser aux ateliers / CVI

Pb de la fin de revaccination FJ, perte d'activité,
Possibilité d'étendre l' agrément des vaccins CVI
aux vaccins non CVI

Pb des couvertures des ARS/ nelles régions :
la validation par l'ARS Rhône Alpes sera-t-elle
étendue à toute la nouvelle future région R.Alpes ?
Si protocole du CVI Tonkin est validé, tout autre
CVI R Alpes, inscrit à l'ARS R Alpes nouveau
pourra-t-il appliquer leur protocole ?

Questions à poser aux ateliers / IDE

Problème de la complexité du protocole

Accès et durée problématiques de la formation

IDE/CVI

Quelle valorisation le protocole apporte-t-il à l'IDE dans sa consultation voyageurs ?

Quelle signature et/ou quel tampon de l'infirmière ?

Si les infos et les références complètes du protocole de coopération a été envoyé à tous les responsables CVI , qu'en est il de toutes les IDE ?



Restrictions d'un CVI Rhône Alpes pour :

ATCD Contre-indications Vaccinations

Allergie protéines œuf, poulet

Trouble et ttt coagulation ou antiagregat plaquettaire

Pas de carnet et pas d'ATCD vaccinal connu

Femme enceinte ou pensant l'être(sauf pour grippe)

Femme allaitante

Patient ayant reçu transfusion ou injection d' immunoglobuline dans les 11 mois précédents

Patient en état d'immunosuppression

Divergence dans le recrutement IDE

Ainsi que dans la formation et l'encadrement

Situation particulière de l'usage d'un logiciel métier en adéquation avec les dernières recommandations

Françaises et internationales



Face au protocole de coopération :

Collègues IDE : craintes ; surcroit responsabilité

Médecins : pas envie de changer le rôle de l' IDE

Direction: budget ? besoin d'IDE polyvalents

Patients : peu de réponses (mais positives!)

2 Coups de coeur : Bravos à l'équipe du
Protocole ! (tout à fait applicable à la pédiatrie)

